# Projet « Une ardeur denfance pour toutes et tous »

# Procès-verbal de la réunion du Comité dEAccompagnement (CA) du 28 juin 2018



# Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/2017
- Ce qua faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016
- Préparation des rapports financier et doctivité 2017 (justificatifs financiers à fournir)
- " Question des amortissements en 2018
- Réforme ONE des milieux dœccueil, projet de nouvelle réglementation et impact attendu sur le projet et les sous-projets qui le composent
- Résultats de læppel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg
- " Divers



# Le PV du CA du jeudi 28 juin 2018 en un coup de il !

Approbation du PV de la réunion du CA du 13/11/17.	PV approuvé moyennant certaines reformulations.		
Ce qual faut retenir du contrôle ONE des rapports dativité 2016	1		
Préparation des rapports financier et doctivité 2017 (justificatifs financiers à fournir)	Collecter les données en cours-Echéance : juillet 2018.		
Question des amortissements en 2018	Autorisation au préalable donnortissement à demander à lopne.		
Avenant à la convention avec IoNE	Pas encore de réponse de lopNE à notre proposition do de de lopNE à notre proposition de lopNE à la		
Réforme ONE des milieux daccueil, projet de nouvelle réglementation et impact attendu sur le projet et les sous-projets qui le composent	Projet de réforme ambitieux-impact probable mais difficile à cerner à ce stade-voir les critères de subsides « accessibilité ».		
Résultats de læppel à projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg	Projet déposé par Promemploi : « Analyser ses pratiques descueil pour mieux soutenir la parentalité » au bénéfice des haltes-accueil de la province de Luxembourg (voir infos sur site internet de Promemploi).		

## Membres présents

Responsable Commune de Bastogne - Halte LIGNIAN Françoise

accueil « La Pause Grenadine »

**CHARTON Virginie** Directrice Commune de Chiny - Crèche

« Les ptits Pinsons »

MAILLEUX Anouchka Responsable Commune de Durbuy - Halte Accueil

« L'Alouette »

**BRISBOIS** Monique Commune de Marche - Halte

> accueil « La Récré de Violette » Crèche « La Tarentelle », Libramont

**CORNETTE Aurore GRESSE Laura** Coordinatrice ATL Commune de Gouvy

LEJEUNE Ghislaine Echevine Commune de Gouvy

Directrice

PEETERS Odette Responsable Commune de Manhay - Halte accueil

« Les p'tits Potes »

PONCELET Justine Commune de Paliseul - MCAE Directrice

« Les Lutins du Parc »

Directrice Commune de Vaux-sur-Sûre GUILLAUME Françoise

Crèche « De Câlins à Canailles »

**BECHOUX** Valérie CPAS de Libramont . Halte accueil Coordinatrice de projet

« Libroaccueil »

SCHOONVAERE Aurélie CPAS de Saint-Léger - Crèche Responsable

« Pas à Pas »

LEYDER Stéphan Coordinateur subrégional ONE

**CLAES Amandine** Secrétaire Aide Comptable Promemploi **COUSET Jocelyne** Chargée de projet Promemploi LEFEBVRE Sylvie Directrice Promemploi

## Membres excusés

BINET Christian Echevin Commune d'Aubange BRIEL Bénédicte Coordinatrice ATL Commune de Chiny DE CLERCQ Nadine Echevine Commune de Fauvillers

Commune de Léglise . Crèche GROTECLAES Françoise Co-directrice

« C%urs doEnfants »

## Le PV du CA du 28 juin 2018 in extenso!

La séance est présidée par Sylvie LEFEBVRE, Directrice de lo ASBL Promemploi. La réunion est illustrée par un montage Power Point.

## 1. Approbation du PV de la réunion du CA du 13 novembre 2017.

Le PV de la réunion du CA du 10/03/17 corrigé selon les remarques évoquées en séance le 13/11/17 se trouve dans læspace privé de notre site Internet, ainsi que le projet de PV de la réunion du 13/11/17.

Nous parcourons ensemble le projet de PV du 13/11/17 car les partenaires lont reçu tardivement et nont de ce fait pas tous eu le temps don prendre connaissance. Le PV est approuvé à lounanimité des membres présents moyennant quelques modifications :

- Page 8, Valérie Bechoux précise que la halte accueil « Librœccueil » du CPAS de Libramont accueille des enfants de 0 à 3 ans et non de 0 à 6 ans
- Page 8, Françoise Lignian corrige la capacité dœccueil de la halte accueil
   « La Pause Grenadine » de Bastogne, cette dernière peut accueillir 14 enfants et non 12 comme écrit dans le PV
- Page 7, Aurélie Schoonvaere de la crèche « Pas à pas » du CPAS de Saint-Léger précise que par le terme « frontaliers » noté dans le PV elle entendait « travailleurs frontaliers »

Le PV corrigé est consultable et téléchargeable dans læspace privé de notre nouveau site Internet <a href="https://www.promemploi.be">www.promemploi.be</a> (nouveau mot de passe identique pour tous les partenaires : 2015)

# 2. Ce quel faut retenir du contrôle ONE des rapports 2016

Le contrôle de lænnée 2016 a été effectué par les inspectrices comptables de læNE le 14 mars 2018 à Promemploi.

Suite à ce contrôle, divers documents ont été réclamés et transférés à INNE; le solde (20%) du subside 2016 devrait bientôt nous parvenir; dès lors, Promemploi pourra rétrocéder sa part à chaque partenaire.

Précisions pour les partenaires qui justifient leur subside par des rémunérations de personnel :

- faire une note avec ce qui sœst passé sur lænnée pour la personne (ex : maladie, congé spécifiqueõ)
- concernant les APE, il est possible (Promemploi le fait) de demander à votre gestionnaire Forem un fichier Excel qui reprend tous les montants perçus par votre structure. Ce fichier se nomme « Situations des subventions » et vous pouvez en faire la demande par mail à la personne dont le mail se trouve sur le relevé annuel des subventions que vous recevez par courrier (voir exemple ci-dessous)



## 3. Préparation des rapports financier et dactivité 2017

Comme chaque année, Promemploi collecte les justificatifs financiers à fournir par les partenaires afin déplaborer le dossier de solde financier attendu à le PNE pour le 31 juillet au plus tard.

A ce jour, il manque les justificatifs de 6 partenaires. Un mail de rappel a été envoyé à ceux dont le dossier næst pas complet.

## 4. Question des amortissements 2018

Si certains prévoient des nouvelles dépenses à amortir pour justifier leur subside 2018, nous devons être prévenus avant la fin de lannée pour faire une demande écrite dautorisation à lone.

## 5. Avenant à la convention avec IBDNE

A Impeure actuelle, nous nouvons pas reçu de nouvelles informations quant à notre projet dopvenant à la convention de partenariat avec In NE du 16 décembre 2014, projet dopvenant transmis à In NE depuis maintenant plusieurs mois.

Pour rappel cet avenant a pour but de donner une base légale au projet « Une Ardeur dænfance pour toutes et tous ».

Un courrier pour appuyer la demande de signature de lavenant a été rédigé mais il reste sans réponse.

Stéphan Leyder nous informe que le contrat de gestion de IQNE devrait être reconduit pour 2 années (2019 et 2020), un avenant au contrat de gestion est en préparation. Il nous rassure en disant que nous ne devons pas être inquiet pour le moment, il noy a pas de risques que le projet source avant la réforme qui devrait probablement prendre effet après loannée 2020.

#### 6. Projet de réforme de la ccueil de la petite enfance

Le projet de réforme de la cueil de la petite enfance devrait entrer en vigueur en 2021 puisque le contrat de gestion de la PNE de 2013-2018 a été reconduit par un avenant pour une période de deux ans, 2019-2020. Cet avenant permettra au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles davoir en charge la totalité du nouveau contrat de gestion 2021-2026.

Les membres du Conseil davis de INNE (dont la directrice de Promemploi fait partie) ont reçu une note doprientation relative au projet de réforme de la petite enfance, dont les mots phares sont la qualité et la projet de la petite enfance, dont les mots phares sont la qualité et la projet de la petite enfance, dont les mots phares sont la qualité et la projet de la petite enfance.

#### Note doprientation:

Dans le contrat de gestion 2013-2018, un article prévoyait la préparation donne réforme du secteur de la petite enfance dont les objectifs sont les suivants :

 Permettre la meilleure adéquation possible entre les besoins des familles et des enfants et les services rendus par le secteur au niveau pédagogique, social, culturel et économique ainsi quen matière de santé préventive et collective

- Simplifier les procédures administratives
- Garantir la pérennité des services et par là, des places doccueil
- Garantir la qualité des services d'accueil pour les enfants et les parents

#### 13 thématiques

- Informatisation . simplification administrative
- Accessibilité
- Révision de la participation financière des parents (plus grande équité de traitement)
- Redéfinition et simplification des types de milieu daccueil et amélioration de la cohérence des règles de fonctionnement
- Redéfinition du personnel et des qualifications requises et subventionnables (poste de direction)
- Modes de financements des milieux donccueil (o situation des places bénéficiant du mécanisme de soutien visant à pérenniser le cofinancement des places de lappel à projet FSE pour la période 2007-2013)
- Statut des accueillant(e)s denfants conventionné(e)s
- Approche et soutien spécifique au secteur non subventionné
- Gestion et modalités de subvention de lœaccueil occasionnel, flexible, dœurgence, dœnfants malades (FESC)
- Santé dans les milieux daccueil
- Remplacement du personnel en formation ou malade
- Révision des modalités de financement des milieux dœnccueil (viabilité de tous les milieux dœnccueil . mécanismes de solidarité efficaces pour assurer une offre sur lænsemble du territoire de la Fédération)
- Modification de la rticle 6 du décret ONE (autorisation . 6 ans) et du code de qualité (attestation de qualité)

En amont de la réforme sont arrivées **15 balises** qui, selon lopNE, définissent pour la décennie à venir le cadre de référence pour loévolution et le fonctionnement du système dopccueil de la petite enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### Un système qui :

- se fonde sur un consensus institutionnel interne et externe fort reconnaissant la nécessité dagir à la base en investissant dès la petite enfance pour offrir la meilleure évolution possible des générations à venir en termes de santé, déducation, de socialisation et de développement individuel global.
- 2. met en %uvre les droits reconnus par la Convention internationale des droits de lænfant.
- 3. veille en priorité à assurer libritérêt des enfants dans une logique de bientraitance.
- 4. sontègre dans la démarche du Code de qualité européen.
- 5. sappuie sur le développement des connaissances scientifiques pertinentes et en encourage le développement.
- 6. intensifie les actions en vue donne **mise en Ê uvre effective du Code de qualité** de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 7. vise à rencontrer la diversité des besoins des enfants en bas âge notamment en termes de soins (« care »), de développement et déducation (« educare »).
- 8. assure laccessibilité de laccueil dans une logique inclusive et de service universel.
- 9. contribue à la réduction des inégalités sociales et de santé.

- 10. aborde lognfant accueilli dans le respect de son contexte familial et dans une logique de soutien à la parentalité.
- 11. fixe un cadre financier, juridique et de fonctionnement permettant de mettre les acteurs du secteur (pouvoirs organisateurs, professionnels des milieux daccueil, agents ONE) en situation de réaliser adéquatement leurs missions en veillant à la meilleure utilisation possible des moyens disponibles.
- 12. soutient la diversité de la ffre daccueil.
- 13. se fonde sur une **logique de service public délégué** et respecte le cadre du **secteur non-marchand**.
- 14. garantit des stratégies et des outils dévaluation nécessaires à son pilotage et à son évolution constante.
- 15. encourage les dynamiques de **partenariat** et de **coordination** (logique de transversalité et dættention aux transitions) avec læccompagnement, læTL et lænseignement.

#### En résumé :

Mieux accueillir pour mieux grandirõ

- Coest renforcer la prise en compte des besoins globaux de chaque enfant accueilli.
- Cœst soutenir un accueil orienté qualité pour lutter contre les inégalités sociales et de santé.

Mieux intégrer la réalité des famillesõ

- Coest renforcer loaccessibilité de loaccueil dans ses diverses formes.
- Cœst soutenir les parents dans leur diversité en tant que partenaires des professionnels.

#### Mieux investir dans lævenirõ

- Coest renforcer et simplifier loaccueil de la petite enfance.
- Cæst soutenir les professionnels du secteur.

# Objectifs opérationnels (voir détails Powerpoint en pièce jointe)

# 1. Redessiner le paysage du secteur de laccueil

РО	Milieu d'accueil	Capacités autorisable	Normes minimales d'encadrement	Normes de subventionnement
Personne physique	(Co)Accueillant d'enfants indépendants (AEI ou CAEI))	AEI 4: places (4ETP/max 5 simult.). CAEI (2AEI): 8 places (8 ETP/max 10 simult.).	Personnel accueillant  1 accueillant / 4ETP-max 5 présences simultanée.	Subside de base. 250 € /places/an + lien fonctionnel avec le référent santé ONE.
Personne morale : ASBL ou Pouvoir public (société à finalité sociale ?)	Service d'accueil d'enfants (SAE)	36 places (9 AES) (= capacité min. majorable par tranche de 36 places) 72 places (18 AES) 108 places (27 AES) 144 places (36 AES) NB Capacité répartie en lieux d'accueil de 4 ou 8 places /max 5 ou 10 présences simult.= Accueillants d'enfants salariés (AES) ou Co-accueil salarié (CAES).	Personnel de direction 0,5 TP/SAE de 36 places 1 ETP/SAE de 72 places et plus. Personnel d'encadrement PMS 1ETP/72 places Personnel accueillant 1 accueillant / 4ETP-max 5 présences simultanée.	Subside de base:  Personnel de direction 0,5 TP/SAE de 36 places 1 ETP/SAE de 72 places et plus. + Lien fonct. avec le réf. santé ONE.  Subside accessibilité Personnel d'encadrement PMS 1ETP/72 places. Personnel accueillant  AES: 1 TP + 10% = frais CAES: 2 ETP + 10% = frais  Subside accessibilité renforcée: ½ temps encadrement PMS jusqu'à 36 places, ¾ temps jusqu'à 72 places et 1 temps plein au-delà.
Personne morale : ASBL ou Pouvoir public (société à finalité sociale ?)	Crèche	14 places (= capacité minimum majorable par tranche de 7 places) 21 28 35 42 49 56 NB Possibilité de répartition en lieux d'accueil mobiles par unité minimum de 14 places (BB-Bus)	Personnel de direction 0,5 TP/crèche jusqu'à 63 places. 1TP/crèche de 70 places et plus.  Personnel accueillant 1 accueillant/ 7 enfants présents.	Subside de base:  Personnel de direction Subside de base: 0,5TP/Crèche + 1TP/crèche de 70 places et plus. Subside médecin à partir de 21 places.  Subside accessibilité Personnel d'encadrement PMS  14 places: 0,5 ETP 21 places: 0,5 ETP 28 places: 0,5 ETP (au-delà +0,5 ETP/14 places). 35 places: 0,5 ETP 42 places: 1ETP 49 places: 1ETP
Remarque 1: Niveaux de formation initiale.  Personnel accueillant: premier temps niveau CESS (second temps: 1/3 niveau bachelier)  Personnel d'encadrement psycho-médico-social: niveau bachelier  Personnel de direction: Bachelier + certificat complémentaire dont le contenu varie selon lediplôme de base.  Remarque 2: Niveaux de subsidiation.  Niveau 0: pas de subside (pas souhaité ou pas retenu en programmation).  Niveau 1: subside de base.  Niveau 2: subside de base + subside accessibilité  Niveau 3: subside de base + subside accessibilité + subside accessibilité renforcée			56 places: 1,5 ETP Personnel accueillant 1,5 ETP/7 places (11h30)  Subside accessibilité renforcée: ½ temps encadrement PMS jusqu'à 35 places, ¾ temps jusqu'à 70 et temps plein au-delà.	

Le projet de réforme est salué en ce quoi tend à tirer tous les milieux dapccueil vers le haut, le but est que personne noy perde.

#### 2. Renforcer laccessibilité dans toutes ses dimensions

- Accessibilité géographique et service universel
- Accessibilité financière
- Accès à loinscription

# • <u>Accessibilité soc</u>ioculturelle

Remarque de Françoise Lignian qui aurait peur de voir apparaître des milieux dopccueil « ghetto » où on veut accueillir un maximum de public fragilisé pour augmenter son subside

#### Accessibilité horaire

Remarques

Sylvie Lefebvre: « Je pense que pour maintenir le subside ONE ex-FSE, il faut aux milieux daccueil minimum 11h30 dapuverture par jour. »

Françoise Lignian : « Le public fragilisé de la halte accueil arrive plus tard et donc le fait dœuvrir plus tôt ne leur convient pas. Je souhaite garder une souplesse horaire pour la halte accueil. »

Odette Peeters : « Parfois du public pas fragilisé arrive à 7h pour déposer ses enfants. » Virginie Charton : « Pour les milieux donccueil existants, il y aura des mesures transitoires pour avoir le temps de sondapter. »

Stéphan Leyder: « Il y a un enjeu à garder un subside ONE ex-FSE en plus doun subside ONE. Est-ce que ce que lon offre en plus (suite au subside ex-FSE) sera toujours considéré comme un plus? Pourquoi certains milieux donccueil auraient droit à un subside exceptionnel alors que la situation en province de Luxembourg noest pas la plus critique par rapport à Charleroi, Liègeõ »

Virginie Charton : « Pour moi le gros changement reste les 11h30 daccueil par jour. Le pourcentage de places à réserver à un public fragilisé qui passe de 10% à 20% cela ne change pas beaucoup et me parait difficile à contrôler. »

Sylvie Lefebvre : « Si on naccueille pas au moins 11h30 par jour, on ne rentre pas dans les critères du subside « accessibilité » (voir projet ex-FSE) »

#### 3. Renforcer la qualité

- Amélioration du niveau de formation initiale
- Amélioration du niveau de formation continue
- Attestation qualité bilans généraux de fonctionnement
- Amélioration technique des procédures
- Simplification administrative
- Informatisation

#### Textes à voir en pièce jointe (tous sont encore des projets)

- Décret accueil de la petite enfance
- Arrêté relatif au régime dœqutorisation des accueillant-e-s dœnfants indépendant-e-s, des services dœnccueil dœnfants et des crèches
- Modifications de la rrêté Code de Qualité
  - o On ouvre la porte à la gratuité de la ccueil

## Remarques par rapport à la lecture du projet de réforme

Virginie Charton: « Je trouverais normal que les partenaires connaissent le détail des 35 pages »

Sylvie Lefebvre : « On pourrait se donner le temps déchanger et de faire une journée de lecture commentée tous ensemble. Ce qui manque cœst de connaître les mesures de transition, voir ce qui va être demandé, souhaitableõ »

Stéphan Leyder: « Il y a un travail en cours à lopNE pour voir les milieux daccueil qui pourraient déjà rentrer dans les conditions et ceux qui auront besoin dan petit coup de pouce. »

## Questionnement des milieux daccueil partenaires

<u>HA Librœccueil, CPAS de Libramont</u>: une halte accueil de 10 places sera-t-elle toujours subventionnable ?

#### Réforme APE

Un partenaire interpelle la directrice de Promemploi quant au courrier qui a été envoyé aux milieux donccueil de la province de Luxembourg à propos de la réforme des points APE afin de récolter leur témoignage sur comment cela pourrait les impacter. La question est posée de savoir si Promemploi a déjà reçu beaucoup de retours des milieux donccueil.

Sylvie Lefebvre répond que Promemploi continue à recevoir des témoignages. Notamment de milieux dopccueil doublement impactés pour ceux qui se trouvent le long de la frontière avec le Luxembourg en raison du dispositif grand-ducal des « chèques service accueil ».

Il y a eu du trop perçu par certains milieux daccueil donc les ponctions se font en une fois sur les subsides actuels et cela rend la situation difficile.

Selon le Ministre, on garde quasi les mêmes subsides mais des calculateurs ont été créé (fichier excel de la CESSOC) et il sœuvère que pour beaucoup il y aurait une diminution de 10% des subsides.

Un communiqué de presse sera élaboré grâce aux témoignages recueillis par Promemploi. (résultats enquête parents ?)

## Tour de table des projets

# LEAlouette, halte accueil E Commune de Durbuy

La halte accueil agréée pour 10 places donctionne bien. Il noy a pas eu de changement particulier sur loannée 2017.

# La Pause Grenadine, halte accueil E Commune de Bastogne

En 2017, la ccueil à la « La Pause Grenadine » sapst bien passé et les objectifs prévus ont été rencontrés. La halte accueil propose un accueil occasionnel en vue de faciliter la propose des parents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le pouvoir organisateur a changé, il est passé de la Commune au CPAS de Bastogne.

# La Tarentelle, crèche Ë ASBL

La Tarentelle est une crèche de 75 places doncueil dont 25 ont été créés grâce au projet FSE devenu ONE. La crèche est ouverte de 6h30 à 19h.

# Les Lutins du Parc, MCAE et La Halte des Lutins, halte accueil E Commune de Paliseul

- o **Maison communale daccueil de la la places** qui accueille des enfants de 0 à 3 ans de 7h à 18h30. La MCAE fonctionne bien.
- Halte accueil communale donne capacité de 8 places pour les enfants de 0 à 3 ans, ouverte de 7h à 18h30. La halte accueil va organiser une plaine au mois dopoût afin dopugmenter les inscriptions.

# La récré de Violette, halte accueil E ASBL Enfants en Marche

La halte est complète et des demandes de parents sans emploi sont en attente. Depuis avril 2018 la capacité dopccueil a augmenté à 12 places.

# Les paits Pinsons, crèche E Commune de Chiny

La crèche « Les polits Pinsons » de Chiny commence loaccueil à 7h pour le terminer à 19h et ainsi permettre un accueil flexible. Pendant loannée 2017 tout soest bien passé, la crèche se porte bien.

# Pas à Pas, crèche Ë Commune de Saint-Léger

La crèche de Saint-Léger offre un accueil flexible et est divisée en trois sections. En 2017, tout va bien, la crèche possède une liste dont et donc ne risque pas de manquer donscriptions.

# La Cachette enchantée, halte accueil E Commune de Gouvy

Le déménagement initialement prévu en 2017 a eu lieu en mai 2018 et les puéricultrices prennent leurs marques dans les nouveaux locaux. La halte accueil a augmenté sa capacité dopccueil et est passée de 8 à 12 places. Tout le personnel du milieu dopccueil est ravi de ce changement. Lognauguration est prévue pour le 7 septembre prochain.

# Les paits Potes, halte accueil E Commune de Manhay

Depuis janvier 2017, la halte accueil est ouverte 5 jours par semaine de 7h30 à 18h15. Tout se passe bien.

## De Câlins à Canailles, crèche Ë Commune de Vaux-sur-Sûre

La crèche de 42 places se porte bien et toutes les places descueil sont occupées. La commune est en réflexion pour la création de la création de la Sibret.

## Libraccueil, halte accueil E CPAS de Libramont

La halte accueil compte 10 places doncueil qui ne sont pas toutes occupées pour le moment. Le milieu doncueil est en réflexion par rapport à lopbligation de passer à 14 places suite à la réforme donutant plus quoine nouvelle crèche va ouvrir ses portes à lopôpital de Libramont.

# 7. Résultats de la projets « Soutien à la parentalité » de la Province de Luxembourg

Lappel à projets « soutien à la parentalité » arrive à un moment où Promemploi est en réflexion par rapport à lapanalyse des pratiques professionnelles suite au retour du voyage détude de Lille organisé dans le cadre du projet FSE Inclusion. En province de Luxembourg ce projet vient à point pour proposer aux milieux dapccueil un accompagnement à lapanalyse de leurs pratiques professionnelles. Vu le financement proposé par la Province, et le grand nombre de milieux dapccueil, nous avons décidé de cibler uniquement les haltes accueil.

Nous allons recevoir 9000" de la Province (sur une enveloppe de 20000")

Projet « Analyser ses pratiques doccueil pour mieux soutenir la parentalité »

#### Objectif

Permettre aux haltes accueil de la province de Luxembourg de bénéficier de temps donalyse des pratiques professionnelles, démarche ayant pour finalité une plus grande prise en compte des besoins de lousager ainsi que la promotion de celui-ci et de ses projets à partir de louservation et de la compréhension des situations éducatives concrètes vécues par les participants.

Pourquoi cibler les haltes accueil?



Remarques des haltes accueil présentes lors de cette réunion (qui est intéressé ? les séances danalyses des pratiques débuteraient en janvier 2019)

Gouvy : « oui, peut-être mais il faut en reparler à la responsable du milieu daccueil qui na pas présente aujourdaui.

Pause Grenadine: « pourrait se faire en réunion déquipe. Tout courrier doit parvenir au CPAS. »

Marche : « Le PO est dopccord mais modalités pratiques à voir. Réflexion fort adaptée et rentre dans le projet. »

CPAS de Libramont : « ok, à voir par rapport aux horaires pour la gestion des enfants »

# **Divers**

Stéphan Leyder explique que le projet du décret petite enfance devrait être approuvé par le Gouvernement fin 2018.

PV rédigé par lœ́quipe « ONE ex-FSE » de læASBL Promemploi.